

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 09/09/2026

Date d'affichage de la convocation : 09/09/2026

Présents : Hervé LESNÉ, Laëtitia MAZURE, Pierre VITRE, Aurélie BEAUTRAIS, Marc DEBERLES, Jérôme LEMASSON, Cédric GRASLAND, Florie TOXE GUICHARD, Jean-François DELYS, Karine PASSILLY, Lenaïg LE BAIL, Alexis BOUCHARD

Excusés : Aurélie GERARD (donne pouvoir à Aurélie BEAUTRAIS), Christelle LAMOUR (donne pouvoir à Laëtitia MAZURE), Morgane GERARD (donne pouvoir à Hervé LESNÉ)

Président de séance : Hervé LESNÉ

Secrétaire de séance : Florie TOXE GUICHARD

26.38 – RESSOURCES HUMAINES

Création d'emplois d'agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **DÉCIDE**, à l'unanimité la création d'emplois de contractuels en application de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 2 emplois d'agents recenseurs, contractuels, à temps non complet, (filière administrative, catégorie C, échelle 1) pour la période allant de mi-septembre 2026 à mi-février 2027.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les contrats de travail et tous documents se rapportant au recensement de la population

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire, Hervé LESNÉ

